



**SERVICE DEPARTEMENTAL
DE L'OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
DE LA CORSE-DU-SUD**

mémoire et solidarité

Fidèle à la devise « *Mémoire et Solidarité* », le service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de la Corse-du-Sud, veille, dans le cadre fixé par la politique de l'Etat et le Conseil d'administration de l'Etablissement public, sur les intérêts matériels et moraux de près de 11 000 ressortissants et administrés pour 34 associations recensées.

PRESENTATION

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC), établissement public sous tutelle du ministère de la défense, est rattaché au Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire.

Le service de la Corse-du-Sud est dirigé par un directeur départemental placé sous la double autorité de la directrice générale de l'Office national et du préfet du département.

Le directeur, maître d'œuvre de la politique mémorielle dans le département, conseille le préfet sur les questions relatives au monde combattant et à la mémoire de la Nation.

Il peut le représenter lors des cérémonies, congrès ou assemblées générales et émet un avis lors de l'instruction des dossiers de proposition de décoration.

Il est également l'interlocuteur privilégié des élus et des associations dans son domaine de compétence et participe à l'organisation des cérémonies en qualité de chef du protocole.

MISSIONS PRINCIPALES

Géré en partenariat avec les associations du monde combattant et citoyen, le service dispose d'un Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation, instance délibérative en matière d'actions mémorielles ou solidaires.

Présidé par le Préfet, ce Conseil dispose de commissions spécialisées.

DOMAINES DE COMPETENCE

- RECONNAISSANCE ET REPARATION

L'ONAC a pour mission d'exercer la reconnaissance (*cartes, titres et statuts*) et la réparation (*retraite, invalidité, indemnisations...*) de la Nation envers les personnes affectées par la guerre ou les services militaires.

- SOLIDARITE

La solidarité est au cœur de la mission de l'ONAC.

Elle est mise en œuvre à partir d'interventions financières variées (*secours, aides, participation aux frais d'obsèques, aux frais médicaux, au maintien à domicile ou à l'aménagement de l'habitation, prêts sociaux, allocation en faveur des conjoints survivants...*) ou d'une assistance au profit des ayants droit et des ayants cause dans leurs démarches administratives.

Le service promeut également l'Œuvre nationale du Bleuet de France destinée à soutenir les soldats blessés en opérations et à venir en aide aux administrés les plus démunis.

- HEBERGEMENT et MAINTIEN A DOMICILE

8 EHPAD gérés par l'ONAC offrent aux ressortissants des conditions d'accueil de qualité, le plus près possible de chez eux afin de poursuivre ainsi la solidarité au-delà du maintien à domicile.

- RECONVERSION PROFESSIONNELLE ET EMPLOIS RESERVES

9 écoles de reconversion professionnelle sont ouvertes sur le territoire national aux anciens militaires, aux ressortissants du code des pensions militaires d'invalidité, aux titulaires du titre de reconnaissance de la Nation ou de la carte du combattant ainsi qu'aux pupilles de la Nation afin de faciliter leur insertion professionnelle.

Des emplois sont également réservés au profit de publics prioritaires.

- MEMOIRE COMBATTANTE

Le directeur départemental pilote les actions visant à la transmission de la mémoire.

. La déclinaison des grands axes de la politique de mémoire nationale :

Le service décline la politique mémorielle nationale au niveau local.

. Des actions pédagogiques et culturelles originales et variées :

Le service initie également ses propres opérations. Toutes privilégient les rencontres des jeunes générations avec les acteurs, les témoins ou les spécialistes des conflits contemporains dans le cadre d'un devoir de mémoire partagé (*parcours mémoire, concours...*).

. L'animation des cérémonies patriotiques :

En Corse-du-Sud, le service organise et coordonne les cérémonies commémoratives officielles et commémoratives locales inscrites au calendrier et apporte également son savoir-faire aux communes, notamment lors d'opérations ciblées ou d'inaugurations de symboles mémoriels.

En relation avec les services académiques il joue un rôle majeur auprès des scolaires en expliquant le sens de ces rassemblements et en véhiculant les valeurs citoyennes et républicaines.

Coordonnées du service

Office national des anciens combattants et victimes de guerre
Service départemental de la Corse-du-Sud
18 avenue Colonel Colonna d'Ornano
BP 271 – 20181 AJACCIO Cedex 1

- Standard : 04 95 21 42 81

- Site national : www.onac-vg.fr

Directeur : Jacques VERGELLATI